



## MARCHÉ DU TRAVAIL DES PREMIÈRES NATIONS

### APERÇU

---

Les travaux de l'Assemblée des Premières Nations (APN) portant sur une stratégie sur le marché du travail des Premières Nations découlent des résolutions des Chefs en assemblée liées au portefeuille économique.

Ces résolutions, y compris la résolution n° 25/2018, *Prochaines étapes en vue d'une Stratégie distincte sur le marché du travail des Premières Nations* (SMTPN), donnent une orientation à l'APN, affirment les droits des Premières Nations à de meilleures conditions économiques et sociales, demandent le déploiement d'efforts pour s'attaquer aux obstacles personnels et systémiques qui freinent les débouchés sur le marché du travail

pour les Premières Nations, et appuie l'accès et les solutions à une plus grande indépendance économique.

Les Chefs en assemblée de l'APN ont demandé au Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) d'appeler la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail à combler l'insuffisance du budget de 2018 et à lancer un processus parallèle pour la délégation complète de l'autorité et de la compétence en matière de marché du travail et de continuer à collaborer avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) sur la mise en œuvre d'une Stratégie distincte sur le marché du travail pour les Premières Nations.

### COMPTE RENDU

---

Le gouvernement du Canada a reconnu l'importance d'une approche basée sur une identité distincte qui reconnaît les besoins uniques des Premières Nations. EDSC a lancé le programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA) le 1<sup>er</sup> avril 2019. Ce programme comprenait une filière distincte pour le marché du travail des Premières Nations.

Le CCDRH a signalé à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail que les investissements à long terme

(dix ans) prévus dans le budget de 2018 étaient un bon point de départ et qu'il y avait lieu de lever le gel des investissements imposé en 1999. Le CCDRH et la ministre ont convenu que des travaux devaient être menés pour appuyer des investissements indexés additionnels pour la gouvernance, de nouveaux instruments fiscaux et pour réagir à l'inflation et répondre à la croissance démographique. Idéalement, ces travaux devraient être menés avant le prochain cycle budgétaire de la SMTPN (2023).

# COMPTE RENDU DE L'APN

## Novembre 2019

La mise en œuvre d'une approche envisagée par les Premières Nations a posé des défis, tant sur le plan opérationnel que politique. Cela est dû au recours permanent à une structure d'accords de contribution au sein des directives gouvernementales de la Politique sur les paiements de transfert pour les programmes destinés aux Autochtones, dont le Canada est toujours responsable.

Le sous-groupe de travail technique (SGTT) des Premières Nations sur les ressources humaines, composé de représentants

régionaux des Premières Nations et de l'APN, poursuit ses travaux axés sur la mise en œuvre d'une nouvelle entente, les mesures de rendement, l'évaluation et la surveillance du renforcement des capacités, l'amélioration des données sur le marché du travail et la recherche pour compenser les effets de l'inflation et de la croissance démographique avant le prochain cycle budgétaire de la SMTPN.

### PROCHAINES ÉTAPES

---

- Le Secteur économique de l'APN et le GTT tâcheront de convenir d'un plan de travail avec EDSC afin de se concentrer sur les priorités des Premières Nations et entreprendre des recherches pour valider des investissements futurs et la transition de la gouvernance et de l'autorité.
- Planifier une rencontre entre le CCDRH et la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail pour souligner les priorités et convenir du fait que soutenir et investir dans le capital humain des Premières Nations favorise l'économie du Canada.
- Chercher des appuis pour l'inclusion concrète des Premières Nations à la prochaine réunion du Forum des ministres du marché du travail (FMMT).

